

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE LA MAYENNE

RAPPORT ANNUEL

ANNEE 2017

Composition de la commission départementale des soins psychiatriques

L'arrêté préfectoral fixant la composition de la CDSP, pour un mandat triennal, a été pris le 29/04/2015.

- Madame représentant des usagers, membre de l'union nationale des amis et familles de malades mentaux pour le département de la Mayenne
- Monsieur représentant des usagers, membre de l'union nationale des amis et familles de malades mentaux pour le département de la Mayenne
- Madame vice-présidente du tribunal de grande instance à Laval
- Madame médecin psychiatre libéral
- Monsieur médecin psychiatre

Monsieur le Docteur médecin généraliste, a été nommé par arrêté en date du 15 février 2017 en remplacement de Monsieur le Docteur : décédé, sur désignation du Conseil de l'Ordre des médecins de la Mayenne.

Madame a été réélue présidente de la commission départementale des soins psychiatriques le 4 novembre 2016. Appelée à de nouvelles fonctions, elle a démissionné.

Madame vice-président du tribunal de grande instance à Laval a été nommée en tant que membre titulaire et Madame vice-président du tribunal de grande instance à Laval en tant que membre suppléant par arrêté en date du 17 juillet 2017, désignées sur ordonnance de la Cour d'Appel d'Angers.

Monsieur a été élu président de la commission départementale des soins psychiatriques le 15 septembre 2017.

Réunions

4 réunions ont eu lieu au cours de l'année 2017.

Examen des dossiers de soins psychiatriques sans consentement par la commission

La commission examine chaque dossier tant sur le plan administratif que médical. Sur l'année 2017, les procédures ont bien été respectées. Si certains dossiers interpellent la commission, un complément d'informations est demandé par le président de la commission afin que le médecin psychiatre apporte plus de précisions sur la situation du malade : évolution de la maladie, projet professionnel et de resocialisation....

Les soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat sont examinés selon les dispositifs de la loi du 5 juillet 2011 modifiée par la loi du 27 septembre 2013 ainsi que les soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement, à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent.

Visite des établissements

4 visites ont été effectuées sur les 3 sites différents : le centre hospitalier de Laval (secteur Laval Ouest et Laval Est) et le centre hospitalier du nord Mayenne à Mayenne et le centre hospitalier du Haut-Anjou à Château-Gontier.

Remarques générales sur la situation des personnes hospitalisées et sur les droits des patients

Lors de ces visites, la commission a constaté que les registres prévus à l'article L 3212-11 du code de la santé publique sont tenus conformément à la loi. Le personnel de chaque établissement s'est montré très coopératif et a répondu à toutes les questions posées par la commission.

Les conditions d'hospitalisation ont été jugées satisfaisantes.

Les patients sont informés de la venue des membres de la commission départementale des soins psychiatriques dans chaque centre hospitalier 15 jours avant et un rappel est fait le jour même.

Plaintes et requêtes des malades

3 patients ont souhaité être entendus par la CDSP et ont fait part de leurs doléances et 3 recours de patients ont été examinés par la commission.

La commission a répondu à chaque personne en les encourageant à poursuivre les soins en milieu spécialisé et les invitant à discuter avec leur médecin de leurs éventuelles difficultés et de leur projet.

Le président de la commission,

STATISTIQUES D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département : MAYENNE (53)

Période : Année 2017

I - Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	345
- dont nombre total de SDRE et SDJ	76
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	30
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	37
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP avec maintien	1
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	4
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	1
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	1
- dont nombre total de SDDE	269
- dont nombre de SDT	30
- nombre de SDTU	189
- nombre total de SPI	50
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	68
- dont nombre de SDRE et SDJ	53
- dont nombre de SDDE	15
- dont nombre de SPI	3
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	220
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	27
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	9
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	15
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	1
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	1
- dont nombre de levées de SDDE	193
- dont nombre de levées de SPI	41

CDSP = Code de la santé publique

CPP = Code de procédure pénale

SDRE = Soins sur décision du représentant de l'Etat

SDJ = Soins sur décision de justice

SDDE = Soins sur décision du directeur d'établissement

SDT = Soins sur demande d'un tiers

SDTU = Soins sur demande d'un tiers en urgence

SPI = Soins en cas de péril imminent

Chapitre III du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

Article 706-135 du CPP

Chapitre II du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

Article L. 3212-1, II, 2° du CSP

Article L. 3213-3 du CSP

Article L. 3212-1, II, 2°

STATISTIQUES D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Composition de la CDSP		
Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre dégné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

Activité de la commission du 1er janvier au 31 décembre 2017	
Nombre de réunions	4
Nombre de visites d'établissements	4
Nombre total de dossiers examinés	93
dont SDRE et SDJ	43
dont SDDE	54
dont SPI	17
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées	76
dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	33
SDRE et SDJ en programme de soins	32
SDDE en hospitalisation complète	
SDDE en programme de soins	
dont Nombre total de SPI examinées de plus d'un an	8
dont SPI en hospitalisation complète	
dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques	
dont Nombre de demandes adressées au préfet	
dont Nombre de demandes satisfaites	
dont Nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
dont Nombre de demandes satisfaites	
dont Nombre de demandes adressées au JLD	
dont Nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	3